

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Gouvernance locale : la communauté acadienne demande une réforme ambitieuse**

**Petit-Rocher, le 29 juin 2021** – Alors que se concluent les consultations du Ministre Allain sur la réforme de la gouvernance locale, la communauté acadienne demande au ministre d’être ambitieux et audacieux en mettant en place des gouvernements locaux forts sur tout le territoire.

En 2014, lors de la Convention de l’Acadie du Nouveau-Brunswick, le renforcement de la gouvernance locale, par la pleine municipalisation du territoire, a été identifié comme priorité de la communauté acadienne pour la décennie. « La communauté acadienne reconnaissait que les municipalités sont des structures indispensables, qu’elles livrent des services sur lesquels s’appuient pratiquement tous les efforts et projets dans nos communautés. Et que pour bien s’organiser, il faut des municipalités qui ont les capacités humaines et financières de livrer les services et de porter ces projets de front », rappelle Philippe Beaulieu, président de l’Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAPNB).

La communauté acadienne est donc hautement préoccupée des récents échos qui laisseraient entendre que la réforme s’orienterait vers le modèle de gouvernance de la Colombie-Britannique, soit la simple élection de représentants de Districts de services locaux (DSL) aux Commissions de services régionaux (CSR). « Cette option n’offre malheureusement pas un modèle d’avenir pour la Province. Elle ne règle en rien la problématique de capacités humaines et financières pour livrer les services. Elle se concentre sur le problème du déficit démocratique dans les DSL et c’est tout. Le Ministre a bien dit que le statu quo n’est pas une option, mais si on se dirige vers cette option-là, c’est tellement proche du *statu quo* que c’est l’éléphant qui accouche d’une souris! » lance le président de l’Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et maire de Bertrand, Yvon Godin.

Documenté par l’AFMNB dans le rapport « L’avenir de la gouvernance locale au N.-B. : Les différentes options à l’étude », ce modèle maintient les disparités actuelles entre les zones rurales et urbaines de la province. En évitant de régler les défis de capacités dans les petites municipalités, une réforme basée sur ce modèle renforcerait un mécanisme de gouvernance à plusieurs vitesses dans lequel certaines régions seraient laissées pour compte, faute de capacités d’offrir les services nécessaires pour la population.

L’AFMNB a par ailleurs déposé cette semaine son mémoire au Ministre Allain dans le cadre des consultations. Basé sur la position adoptée en Assemblée générale spéciale par ses municipalités membres, l’AFMNB, appuyée d’organismes de la communauté acadienne, demande que la réforme se base sur le modèle du Rapport Finn (ajusté pour modifier quelques limites territoriales qui y étaient proposées). Cette option transformerait en profondeur la gouvernance et toucherait autant toutes les municipalités que les DSL, qui seraient réorganisés en municipalités viables basées sur la communauté d’intérêts – incluant la langue – pour qu’elles aient les moyens d’assumer de nouvelles responsabilités (par ex. immigration, développement économique).

Des mémoires en ce sens ont de plus été déposés auprès du Ministre Allain par les organismes qui reconnaissent d'une même voix l'importance des municipalités pour l'épanouissement général de la communauté acadienne, et le rôle crucial qu'elles jouent pour les résidents de la province. Moncef Lakouas, président du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, donne en exemple l'immigration francophone: « Alors que la province en entier est aux prises avec des défis liés au vieillissement de la population, à l'exode des jeunes et à un faible taux de rétention des immigrants surtout francophones, il est nécessaire d'avoir une approche stratégique au niveau local tant urbain que rural pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, ainsi que des plans de croissances démographiques municipaux et régionaux. Sans cela, les communautés manqueront des compétences essentielles pour le maintien des services que ce soit en santé, éducation ou autres. Sans municipalité locale forte et capable de jouer ce rôle, une relance économique équitable aux différentes régions de la province est difficile à envisager ».

L'enjeu majeur de cette réforme est de permettre aux résidents d'avoir les services dont ils ont besoin, qui leur permettent de bien vivre et de s'épanouir dans leur communauté. C'est pourquoi la communauté acadienne se mobilise : « Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de donner davantage de pouvoir et de responsabilités aux municipalités afin qu'elles puissent offrir un milieu de vie encore plus accueillant, vivant et dynamique pour les familles », précise Chantal Varin, Directrice générale de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB).

« Pour que toutes les régions du Nouveau-Brunswick puissent aspirer à une économie durable et prospère, le CÉNB appuie la consolidation de nombreuses entités (DSL et municipalités) autour de communautés d'intérêts qui permettra une gouvernance locale plus efficace ainsi que plusieurs synergies qui permettront d'offrir de meilleurs services à la population, le maintien et l'amélioration des infrastructures et l'attraction de la main d'œuvre nécessaire pour la croissance de nos entreprises », affirme Gaëtan Thomas, président-directeur général du CÉNB. « Une réforme en profondeur est absolument nécessaire pour réduire les disparités fiscales entre les centres urbains et les régions rurales de la province tout en assurant une transition équitable afin de rectifier les iniquités fiscales existantes ».

La communauté acadienne appelle donc le Ministre Allain à envisager une réforme en profondeur. « Soyons ambitieux et profitons de cette occasion pour redéfinir notre province pour qu'elle soit plus forte, dans son ensemble et dans chacune de nos régions », renchérit M. Godin. « Ça demande du courage, certainement, mais l'appui est là dans la communauté acadienne ».

**Organismes signataires (en ordre alphabétique) :**

Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAPNB)

Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB)

Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB)

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB)

Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CÉNB)

Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (CMNB)  
Conseil provincial des sociétés culturelles du Nouveau-Brunswick (CPSCNB)  
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB)  
Fédération des étudiantes et des étudiants du campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM)  
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB)  
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)

-30 -

### **À propos de l'AFMNB**

L'AFMNB regroupe 50 municipalités francophones et bilingues, réparties dans six grandes régions qui s'étendent du nord-ouest au sud-est de la province. Nos municipalités membres représentent près de 300 000 personnes, soit plus du tiers de la population du Nouveau-Brunswick.

*P.j : Mémoire de l'AFMNB dans le cadre des consultations sur la réforme de la gouvernance locale : « Une réforme en profondeur au bénéfice de toutes les communautés »*

### **Renseignements :**

Eugénie Boudreau, directrice des communications et partenariat  
AFMNB  
(506) 542-2622  
communications@afmnb.org